

Informations de base	
2017/2098(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des TIC en Finlande Subject 3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.57 Budget 2017 Zone géographique Finlande	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	BUDG Budgets		SARVAMAA Petri (PPE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	REGI Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	3556	2017-07-17
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Emploi, affaires sociales et inclusion		THYSSEN Marianne

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2017)0322	Résumé

21/06/2017	Publication du document de base non-législatif		
03/07/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/07/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
30/08/2017	Vote en commission		
01/09/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0278/2017	Résumé
13/09/2017	Décision du Parlement	T8-0337/2017	Résumé
13/09/2017	Résultat du vote au parlement		
23/09/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2098(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/10272

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE606.282	26/06/2017	
Amendements déposés en commission		PE608.085	13/07/2017	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0278/2017	01/09/2017	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0337/2017	13/09/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2017)0322 		21/06/2017	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des TIC en Finlande

2017/2098(BUD) - 13/09/2017 - Acte final

OBJECTIF: mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide à la Finlande confrontée à des licenciements dans le secteur des téléphones portables utilisant la technologie Microsoft.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE) 2017/1600 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la suite d'une demande de la Finlande - EGF/2017/002 FI/Microsoft 2.

CONTENU: avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil décident de mobiliser une somme de **3.520.080 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre du **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** (FEM) dans le cadre du budget 2017.

Ce montant est octroyé en réponse à la **demande d'intervention du FEM présentée par la Finlande** le 1^{er} février 2017 pour des licenciements et des cessations d'activité intervenus chez Microsoft Oy (*Microsoft Mobile Oy*) et chez onze fournisseurs ou producteurs en aval.

Conformément au [règlement \(UE\) n° 1309/2013](#) du Parlement européen et du Conseil relatif au FEM pour la période 2014-2020, cette demande remplit les conditions relatives à la fixation du montant de la contribution financière du FEM.

Pour rappel, le FEM aide les personnes ayant perdu leur emploi à la suite de changements structurels majeurs survenus dans le commerce international en raison de la mondialisation ou du fait de la crise économique et financière mondiale. Le FEM dispose d'un budget annuel maximum de **150 millions EUR pour la période 2014-2020**.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 23.9.2017. Afin de limiter au maximum le délai de mobilisation du FEM, la décision s'applique à partir de la date de son adoption, à savoir le 13.9.2017.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des TIC en Finlande

2017/2098(BUD) - 13/09/2017 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 600 voix pour, 83 contre et 9 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (demande présentée par la Finlande – EGF/2017/002 FI /Microsoft 2).

Le Parlement a **approuvé la proposition de décision** visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **3.520.080 EUR** pour venir en aide à la Finlande confrontée à des licenciements dans le secteur des téléphones portables utilisant la technologie Microsoft.

Pour rappel, la demande d'obtention d'un concours financier du FEM a été présentée par la Finlande le 1^{er} février 2017 à la suite de **1.248 licenciements** intervenus chez Microsoft Mobile Oy et 11 fournisseurs et producteurs en aval en Finlande, dont les activités ont lieu dans le secteur économique relevant de la programmation, du conseil et autres activités informatiques.

Le Parlement a relevé les points suivants:

Motif des licenciements: la raison principale des licenciements chez Microsoft Mobile Oy était la concurrence mondiale dans le secteur de la téléphonie mobile et la perte conséquente de parts de marché subie par Microsoft Mobile Oy et son système d'exploitation basé sur Windows. Les licenciements sont également liés au transfert de la fabrication de dispositifs mobiles vers des pays à moindres salaires. Face à la concurrence, les vainqueurs ont été les fabricants établis aux États-Unis et en Asie qui utilisent les systèmes d'exploitation Android et iOS.

Les régions concernées **d'Helsinki-Uusimaa, de Länsi-Suomi et d'Etelä-Suomi** ont déjà connu d'importants licenciements dans les secteurs de l'électronique et des logiciels, les deux dernières régions affichant des taux de chômage élevés (respectivement 14,6% et 17,5% de la main-d'œuvre);

Mesures envisagées: les **six types** de mesures envisagées par la Finlande sont les suivantes: i) mesures d'accompagnement individualisé et autres mesures de préparation, ii) services en faveur de l'emploi et des entreprises, iii) formation, iv) subventions de démarrage, v) primes à l'embauche et vi) allocations de voyage et d'hébergement.

Les mesures d'aide au revenu représenteront **26,74%** de l'ensemble des services personnalisés, en deçà du plafond de 35% fixé dans le règlement relatif au FEM.

La résolution a salué le fait que les autorités finlandaises aient commencé à fournir les services personnalisés aux bénéficiaires le 12 juillet 2016, bien avant de solliciter l'aide du Fonds, et le fait que des **consultations** aient été menées auprès des parties prenantes. Les députés se sont félicités de l'utilisation du service du réseau **EURES** pour faire passer des offres d'emploi étrangères aux demandeurs d'emploi finlandais

Bénéficiaires: le Parlement a relevé que sur les 1.248 travailleurs licenciés susceptibles de bénéficier d'une contribution du Fonds, 1.000 devraient participer aux mesures. **92,5% des bénéficiaires ciblés ont entre 30 et 54 ans et sont, pour la plupart, hautement qualifiés.** Les députés ont exprimé leur inquiétude face à la situation dans laquelle se trouvent des personnes très qualifiées et diplômées, confrontées au problème du chômage.

Sur un plan général, le Parlement a souligné l'importance d'améliorer l'employabilité de tous les travailleurs grâce à une **formation adaptée** et à la reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises tout au long de leur carrière professionnelle. Il a également rappelé que la conception des mesures de services personnalisés devait **anticiper les futures mutations sur le marché du travail** et les compétences requises et être compatible avec la transition vers une économie économe en ressources et durable.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des TIC en Finlande

2017/2098(BUD) - 01/09/2017 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, **à hauteur de 3.520.080 EUR en crédits d'engagement et de paiement**, pour venir en aide à la Finlande confrontée à des licenciements dans le secteur des téléphones portables utilisant la technologie Microsoft.

Les députés ont rappelé que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial ou de la crise économique et financière mondiale et pour les accompagner dans leur réinsertion sur le marché du travail;

Demande finlandaise: la Finlande a présenté la demande EGF/2017/002 FI/Microsoft 2 en vue d'obtenir un concours financier du FEM au titre du critère d'intervention énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point a), du règlement FEM, à la suite de 1.248 licenciements intervenus chez *Microsoft Mobile Oy* et 11 fournisseurs et producteurs en aval en Finlande, dont les activités ont lieu dans le secteur économique relevant de la division 62 de la NACE Rév. 2 (Programmation, conseil et autres activités informatiques).

Les députés sont convenus que **les conditions** énoncées à l'article 4, paragraphe 1, point a), du règlement FEM **étaient remplies** et que la Finlande avait droit à une contribution financière de 3.520.080 EUR.

Nature des licenciements: la raison principale des licenciements chez Microsoft Mobile Oy est la concurrence mondiale dans le secteur de la téléphonie mobile et la perte conséquente de parts de marché subie par Microsoft Mobile Oy et son système d'exploitation basé sur Windows. Ils sont également liés au transfert de la fabrication de dispositifs mobiles vers des pays à moindres salaires.

Les régions touchées d'Helsinki-Uusimaa, de Länsi-Suomi et d'Etelä-Suomi ont déjà connu d'importants licenciements dans les secteurs de l'électronique et des logiciels, les deux dernières de ces régions affichant des taux de chômage élevés. **1.000 des 1.248 travailleurs licenciés** susceptibles de bénéficier d'une contribution du FEM devraient participer aux mesures. 92,5% des bénéficiaires ciblés ont entre 30 et 54 ans et sont, pour la plupart, hautement qualifiés.

Ensemble de services personnalisés: étant donné que les taux de chômage des personnes hautement qualifiées ont considérablement augmenté dans les trois régions, les députés se sont félicités que la Finlande planifie six types de mesures:

- mesures d'accompagnement individualisé et autres mesures préparatoires;
- services en faveur de l'emploi et les services aux entreprises;
- formation;
- subventions de démarrage;
- primes à l'embauche;
- allocations de voyage et d'hébergement.

Le rapport a noté que les mesures d'aide au revenu correspondaient à **26,74% de l'ensemble de services personnalisés**, en deçà du plafond de 35% fixé dans le règlement relatif au FEM.

En outre, les députés ont constaté que les autorités finlandaises avaient donné l'assurance que les actions proposées ne bénéficieraient d'aucun soutien financier d'autres fonds ou instruments financiers de l'Union, que tout double financement serait évité et que les actions proposées complèteraient les actions financées par les Fonds structurels.

Enfin, ils ont réaffirmé que l'assistance du FEM ne devait pas remplacer les actions relevant de la responsabilité des entreprises en vertu de la législation nationale ou des conventions collectives, ni les mesures visant à restructurer des entreprises ou des secteurs.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des TIC en Finlande

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide à la Finlande confrontée à des licenciements dans le secteur des téléphones portables utilisant la technologie Microsoft.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : les conditions régissant les contributions financières du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont définies dans le [règlement \(UE\) n° 1309/2013](#) du Parlement européen et du Conseil relatif au FEM pour la période 2014-2020 et abrogeant le [règlement \(CE\) n° 1927/2006](#).

Dans ce contexte, la Commission a examiné la demande de mobilisation du FEM en vue de venir en aide à la Finlande et s'est prononcée comme suit :

Finlande: EGF/2017/002 FI/Microsoft 2: le 1^{er} février 2017, la Finlande a présenté la demande EGF/2017/002 FI/Microsoft 2 en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite de licenciements intervenus chez Microsoft (*Microsoft Mobile Oy*) et chez 11 fournisseurs ou producteurs en aval.

La Finlande a présenté sa demande dans le délai de **12 semaines** prescrit par le règlement. Le délai au terme duquel la Commission devait avoir achevé son évaluation de la conformité de la demande aux conditions d'octroi d'une contribution financière a expiré le 21 juin 2017.

Afin d'établir le lien entre les licenciements et les modifications majeures de la structure du commerce mondial, la Finlande a fait valoir que la principale raison des réductions d'effectifs dans ce secteur était la concurrence mondiale sur le marché de la téléphonie mobile et la perte consécutive de parts de marché subie par *Microsoft Mobile Oy* (et son système d'exploitation basé sur Windows).

Après l'acquisition de l'activité de téléphonie mobile de Nokia par Microsoft (États-Unis), l'entreprise *Microsoft Mobile Oy*, dont le siège est à Espoo (Finlande), a été créée en 2014 et environ 4.700 salariés de Nokia ont été transférés chez *Microsoft Mobile Oy*, en Finlande.

Toutefois, le système d'exploitation Windows de Microsoft a vu ses parts de marché s'effondrer pour ne plus représenter que 0,8% en 2016 alors que pendant ce temps, les systèmes d'exploitation Android et iOS (Apple) ont vu leurs parts de marché augmenter jusqu'à respectivement 82,2% et 14,6% en 2016. En outre, ces concurrents proposent des matériels et des systèmes d'exploitation moins chers, qui sont très attrayants pour les nouveaux clients des marchés émergents, mais également en Europe.

En conséquence, en mai 2016, *Microsoft* a annoncé une réduction d'effectifs concernant jusqu'à 1.350 emplois chez *Microsoft Mobile Oy* en Finlande. Les pertes d'emploi ont touché 550 salariés dans la région d'Helsinki-Uusimaa, 500 dans celle de Pirkanmaa (région de Länsi-Suomi) et 300 à Salo (région d'Etelä-Suomi).

À ce jour, le secteur de la «Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques» a fait l'objet de 15 demandes d'intervention du FEM, dont 12 fondées sur la mondialisation des échanges et 3 sur la crise économique et financière mondiale. Sur ces 15 demandes, **3 ont été soumises par la Finlande**.

Fondement de la demande finlandaise: la Finlande a présenté la demande au titre du critère d'intervention énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point a), du règlement FEM, selon lequel au moins 500 travailleurs doivent être licenciés sur une période de référence de 4 mois dans une entreprise d'un État membre, y compris les travailleurs licenciés chez les fournisseurs et chez les producteurs en aval.

La période de référence s'étend du 12 juillet au 12 novembre 2016.

Le nombre total de bénéficiaires admissibles s'élève à **1.248** unités.

INCIDENCE FINANCIÈRE : au terme de l'examen de la demande eu égard aux conditions fixées à l'article 13, par. 1, du règlement FEM et compte tenu du nombre de bénéficiaires visés, des actions proposées et des coûts estimés, la Commission propose de mobiliser le FEM pour la somme de **3.520.080 EUR**, soit 60% du coût total des actions proposées, afin d'apporter une contribution financière à la demande.

La décision proposée de mobiliser le FEM est prise conjointement par le Parlement européen et le Conseil, conformément au point 13 de l'[accord interinstitutionnel](#) du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

En même temps que sa proposition de décision de mobilisation du FEM, la Commission devrait présenter au Parlement européen et au Conseil une proposition de virement à la ligne budgétaire à hauteur du montant requis.

Au moment où elle adoptera cette proposition de décision de mobilisation du FEM, la Commission devrait adopter une décision d'octroi d'une contribution financière, par la voie d'un acte d'exécution, qui entrera en vigueur à la date à laquelle le Parlement européen et le Conseil adopteraient la décision de mobilisation du FEM.